

Au Conseil communal de Corcelles-près-Payerne

## **RAPPORT DE LA COMMISSION**

### **Préavis n° 02/2025**

**Demande d'un crédit d'études - Infrastructures et superstructures - Rue du Collège,  
Chemin des Répies, Rue des Jordils, Rue des Péralles, Chemin de Rombosson**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Afin de s'acquitter de son mandat, la commission est composée des membres suivants :

Mesdames et Messieurs	Elodie RAPIN Méry RÜFENACHT Katarzyna PIOTROWSKA Steven CAPONE Christian ERICSSON Nicolas RIPOLL Xavier DOUDIN (président-rapporteur)
-----------------------	---

La commission s'est réunie une seule fois, le mardi 11 février 2025 à 19h30 à la salle du 200<sup>ème</sup>.

Durant cette séance, deux représentants de la commission des finances (COFI) étaient également présents : Messieurs Pierre-Yves Perrin et Alain Monney. La COFI ne juge pas nécessaire de rédiger son propre rapport et se rallie aux conclusions de la commission.

La commission remercie Messieurs Olivier Cherbuin, Pierre-André Rapin, Municipaux et Monsieur Andrea Cartoni, responsable du service des travaux, également présents à la séance. Ils ont fourni toutes les informations nécessaires et ont répondu de manière claire et transparente aux questions posées. Des plans nous ont également été remis pour la bonne compréhension du préavis.

### **Préambule**

Par ce crédit d'étude, la Municipalité souhaite définir et planifier les travaux d'assainissement sur les dernières étapes de mise en séparatif de notre commune. En effet, une fois les travaux effectués, 95% de notre réseau d'épuration sera réalisé.

### **Objet du préavis**

Afin de se conformer aux obligations légales sur la protection des eaux, il est primordial de pouvoir séparer les eaux usées des eaux pluviales. Les eaux doivent être collectées et traitées séparément. De par cette obligation, la planification de la mise en séparatif progressive du réseau est tout à fait judicieuse et indispensable.

L'étude devra définir, pour les rues et le périmètre touchés, les modalités techniques et financières des travaux d'assainissement à réaliser, à savoir :

- Mise en séparatif des EC-EU
- Analyse du réseau d'eau potable
- Réfection de la chaussée
- Adaptation de l'éclairage public
- Concepts de mobilité à la rue du Collège et des Répies

Le planning des travaux est également important puisque ces derniers devront idéalement être réalisés avant la mise en service de la nouvelle STEP régionale de l'Éparse. Ainsi nous ne devrions plus payer inutilement des taxes selon une clé de répartition liée aux frais de fonctionnement.

### Points discutés

Lors des discussions entre les membres de la commission et les représentants de la Municipalité et du service des travaux, plusieurs points ont été abordés :

- La commission s'est inquiétée quant à la stratégie de communication pour les riverains. Il nous a été répondu qu'une séance publique aura lieu lors de la deuxième phase du processus, donc avant le début des travaux.
- Le montant du crédit d'étude peut paraître élevé à première vue, mais inclus d'ores et déjà le relevé d'étude pour chaque propriétaire. Les appels d'offres et proposition d'adjudication ainsi que le dossier de mise à l'enquête sont également prévus.
- Le bureau CFA Ingénieurs Conseils SA de Payerne a été mandaté pour cette étude. Ce bureau s'est déjà occupé de la mise en séparatif du secteur BMEC (Bays, Mivelaz, Eglise, Collège) et a également établi le Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) en 2023. Ils connaissent parfaitement le sous-sol de notre commune et ne devraient pas rencontrer de surprise. D'ailleurs, aucun montant n'a été calculé pour les divers et imprévus.
- Malgré les travaux dans divers endroits du village, le territoire communal sera accessible aux automobilistes puisque les travaux seront effectués de manière à toujours laisser un sens de circulation de libre.
- Les routes concernées par l'étude sont communales donc non soumises à autorisation cantonale.

### Financement

La COFi demande des explications sur l'ouverture d'un nouveau compte crée au bilan de la comptabilité communale. Il est lié aux honoraires pour investissements futurs. Il nous a été répondu que cette précision est à titre informatif. Dorénavant les amortissements des préavis d'études seront amortis sur 10 ans dès la fin de l'étude. Il s'agit d'une clarification que le montant serait intégré dans un compte lié aux études (un seul compte par préavis) et non plus 3 comptes pour les études en lien avec les mises en séparatif (Routes, EU-EC, et EP), comme c'était le cas jusqu'à maintenant.

Les liquidités actuelles de notre commune permettent de renoncer à l'emprunt pour le financement de ce préavis.

## Conclusion

La commission remercie la Municipalité pour leur démarche judicieuse. Une planification coordonnée permettra d'éviter des travaux à plusieurs reprises sur le même secteur.

La commission ad hoc vous propose de voter la résolution suivante :

**Le Conseil communal de Corcelles-près-Payerne, après avoir entendu le rapport de la commission sur le préavis n° 02/2025 :**

### Prend acte :

Que le montant de CHF 432'500.— sera amorti sur une période de 10 ans, dès l'aboutissement des études, selon les nouvelles normes MCH2.

### Décide :

#### Art. 1

D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 432'500.00 pour l'étude de mise en séparatif et assainissement des infrastructures et superstructures : Rue du Collège, Chemin des Répies, Rue des Jordils, Rue des Péralles et Chemin de Rombosson.

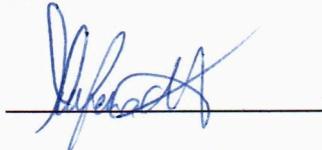
#### Art. 2

D'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur les liquidités courantes pour financer cette étude.

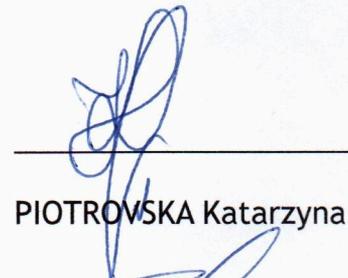
Les membres de la commission :



RAPIN Elodie



RÜFENACHT Méry



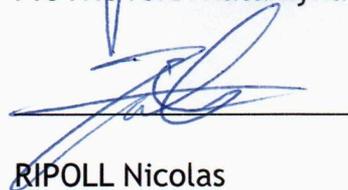
PIOTROWSKA Katarzyna



CAPONE Steven



ERICSSON Christian



RIPOLL Nicolas



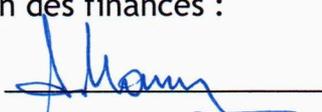
DOUDIN Xavier

Président-rapporteur

Les membres de la Commission des finances :



PERRIN Pierre-Yves



MONNEY Alain